

République Française**Département de l'Ardèche****Syndicat Mixte du Conservatoire
« Ardèche Musique et Danse »****Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical.****Séance du mardi 12 décembre 2017****N° 655** **2017****Objet : Demande de retrait de la commune de PEAUGRES.**

Nombre de membres afférents au Comité Syndical : 16		Nombre total de voix du Comité Syndical : 24	
Collège des Conseillers Généraux 4 (porteurs de 3 voix)		Collège des Communes 12 (porteurs de 1 voix)	
Présents	0	Présents	4
Votants	0	Votants	4
Pouvoirs	0	Pouvoirs	1
Suffrages exprimés	0	Suffrages exprimés	5
Total des suffrages exprimés		5	

L'an deux mille dix-sept et le douze décembre à dix-huit heures, salle Olivier de Serres, à l'Hôtel du Département à Privas, le comité syndical régulièrement convoqué par courrier en date du 8 décembre 2017 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Paul BARBARY, Président du syndicat mixte.

Etaient présents :

Mesdames : Pascale BORDE-PLANTIER (titulaire), Brigitte TORTET (suppléante),
Messieurs : Paul BARBARY (titulaire), Christophe FAURE (titulaire),

Etaient absents ou excusés :

Mesdames : Nadine ABARO (suppléante), Madame Laurence ALLEFRESDE (titulaire), Stéphanie BARBATO (titulaire), Nadine BERNE (titulaire), Josette CLAUZIER (suppléante), Patricia CURTIUS-LANDRAUD (suppléante), Mireille DESESTRET (suppléante), Chantal FORCHERON (suppléante), Béatrice FOUR (titulaire), Christine FOUR (titulaire), Virginie JUSTAMOND (titulaire), Corine MALIGE (titulaire), Josette MILGRAM-TODOROVITCH (suppléante), Isabelle POUULENARD (suppléante), Marie-Hélène REYNAUD (suppléante), Bernadette ROCHE (suppléante), Marie-Christine SELLIER (titulaire),
Messieurs : Michel BOUTRAN (démissionnaire), Robert COMBE (titulaire), Pierre-Yves CUNY (titulaire), Denis DUCHAMP (suppléant), Philippe EUVRARD (suppléant), Jean-Pierre GUIBERT (suppléant), Raoul L'HERMINIER (titulaire), Olivier PEVERELLI (suppléant), Marc-Antoine QUENETTE (suppléant), Denis REYNAUD (titulaire), Jean-Jacques SOUMILLE (suppléant),

Ayant donné procuration :

Béatrice FOUR (titulaire) à Paul BARBARY (titulaire)

Etaient présents sans voix délibérative :

Mesdames : Valérie CHAMBOULEYRON (Directrice des Ressources Humaines, Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse), Amandine LARRA (Secrétaire de direction administrative et financière, Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse),
Messieurs : Jean-Marc FABIANO (Directeur général, Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse), Arzel MARCINKOWSKI (Chargé de mission responsable de l'accompagnement des territoires et du schéma départemental des enseignements, des pratiques et de l'éducation artistiques, Conseil départemental de l'Ardèche), Lionel MARIANI (Directeur administratif et financier, Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse).

Secrétaire de séance : Pascale BORDE-PLANTIER

Objet : Demande de retrait de la commune de PEAUGRES.**Le comité syndical,****Vu :**

- le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- la délibération de demande de retrait de la communauté de communes du pays roussillonnais. et ci-annexée ;

Entendu l'exposé du Président Paul BARBARY précisant l'objet de cette délibération :

- « Monsieur le Maire de la commune de PEAUGRES nous a transmis, par courrier, une délibération de son conseil communautaire relatif à une demande de retrait du Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse.
- « *Monsieur le Maire propose de dénoncer purement et simplement l'adhésion de la commune de PEAUGRES à ce syndicat formalisant ainsi son retrait avec effet au 1 er novembre 2017* ». Le conseil municipal demande donc « *le retrait de la commune de PEAUGRES* ». Je vous invite à prendre connaissance des pièces annexes détaillant cette demande.
- Si j'entends et comprends parfaitement l'argumentation avancée dans un contexte de baisse des dotations et de hausse des charges, je suis toutefois au regret de proposer une réponse négative. En effet, le départ de la commune aurait notamment pour conséquence :
 - o un « manque » annuel de l'ordre de 6656.07 €. Sans cette somme, nous serions dans l'obligation de réduire nos effectifs – des efforts drastiques ayant déjà été réalisés sur les charges à caractère général et sur la masse salariale. Nos effectifs ayant déjà été réduits au cours des deux précédents exercices, alors même que nos agents sont avant tout titulaires, il nous sera extrêmement compliqué de réduire certains temps de contrat. Ces temps de contrats étant, par ailleurs, inégalement répartis sur le territoire de l'établissement, le départ d'une commune du Nord Ardèche pourrait impacter le temps de travail d'un agent du Sud Ardèche, par exemple.
 - o d'augmenter la participation des autres communes, dans l'hypothèse où celles-ci décideraient de ne pas impacter la masse salariale. Le départ de la collectivité alourdirait alors d'autant leur charge financière.
- Globalement, le retrait de la commune de PEAUGRES serait de nature à porter atteinte à la pérennité de l'établissement dans la mesure où elle est un élément fondamental dans la pérennisation du syndicat.
- Aussi, sur la base de cette présentation, je propose que nous nous prononcions sur cette demande de retrait en :
 - o REFUSANT le retrait de la commune de PEAUGRES du Syndicat Mixte, considérant que sa présence est un élément fondamental de la pérennité et de la solidarité financière du syndicat mixte.
- Si cette proposition vous agréée, je vous invite à formaliser votre décision en adoptant le présent projet de délibération. » ;

Après en avoir délibéré par :**5 vote(s) « POUR »****0 vote(s) « CONTRE »****0 abstention(s) ;**

- o REFUSE le retrait de la commune de PEAUGRES du Syndicat Mixte, considérant que sa présence est un élément fondamental de la pérennité et de la solidarité financière du syndicat mixte..

**Pour extrait certifié conforme,****Le Président du Syndicat Mixte,
Paul BARBARY.**